

Rapport annuel d'activités consolidé 2024

Résumé

Rapport annuel d'activités consolidé 2024 de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile

Juin 2025

Résumé



Manuscrit achevé en juin 2025

Ni l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation susceptible d'être faite des informations contenues dans la présente publication.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025

PDF ISBN 978-92-9410-856-2 ISSN 2812-4502 doi: 10.2847/9774484 BZ-01-25-042-FR-N

© Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA), 2025

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non couverts par le droit d'auteur de l'EUAA, une autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.

I. L'année en bref

En 2024, les pays de l'UE+⁽¹⁾ ont reçu **plus d'un million de demandes de protection internationale**⁽²⁾, soit une baisse de 11 % par rapport à 2023. Il s'agit toutefois du deuxième nombre le plus élevé depuis 2016, année au cours de laquelle près de 1,2 million de demandes d'asile ont été déposées dans l'UE+⁽³⁾.

À la fin de l'année de référence, près de **981 000 dossiers étaient en attente d'une décision** en première instance, ce qui correspond à une augmentation de 11 % par rapport à la même période l'année dernière⁽⁴⁾.

Le nombre de **décisions accordant une protection temporaire** aux personnes fuyant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a diminué d'un quart par rapport à 2023. Leur nombre est resté toutefois important, avec 746 000 décisions rendues par les pays de l'UE+ en 2024.

Dans un contexte de pression soutenue sur les régimes d'asile nationaux, **l'EUAA a déployé un nombre record de personnel** dans 13 États membres, ce qui correspond à 1 077 équivalents temps plein.

L'Agence opère dans des domaines clés en matière d'asile tels que l'accueil, la relocalisation, la protection temporaire, l'assistance aux mineurs non accompagnés, le renforcement des capacités et la qualité des procédures. Le soutien à la procédure d'asile s'est intensifié: par rapport à 2023, le nombre d'enregistrements et d'entretiens a augmenté respectivement de 21 % et de 45 %.

⁽¹⁾ Ici, les États membres de l'UE plus la Norvège et la Suisse.

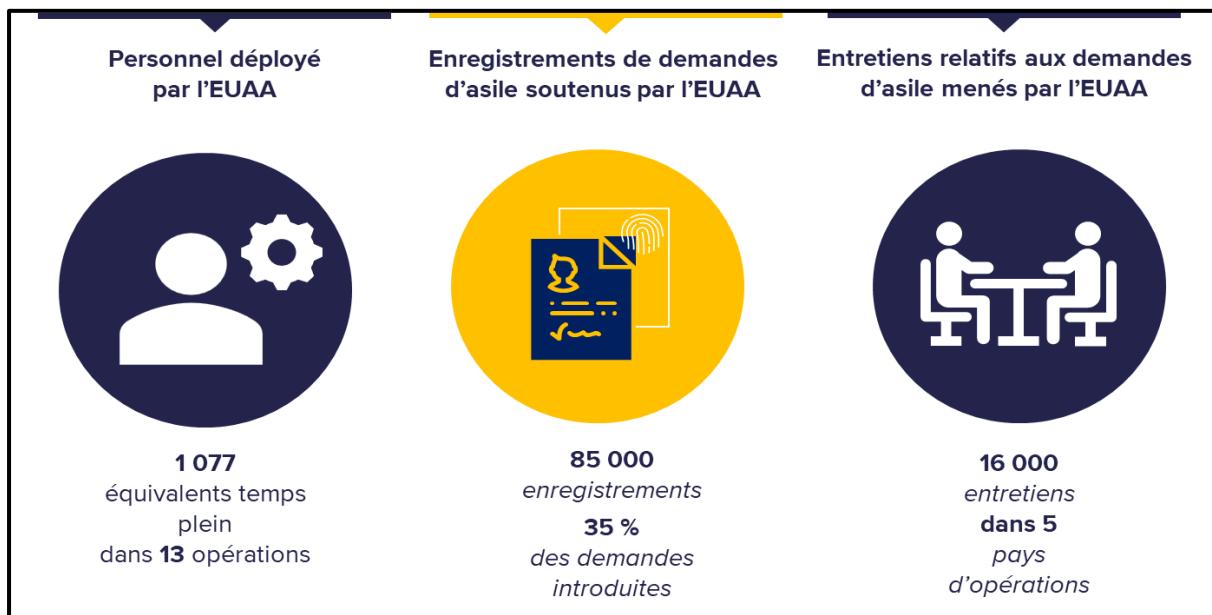
⁽²⁾ Tous les nombres supérieurs à 100 sont arrondis. Les nombres compris entre 101 et 1 000 sont arrondis aux 10 chiffres les plus proches. Les nombres compris entre 1 001 et 10 000 sont arrondis à la centaine la plus proche. Les nombres supérieurs à 10 001 sont arrondis au millier le plus proche. Les nombres à mi-chemin sont arrondis à l'unité supérieure.

⁽³⁾ Les nombres concernant les demandes de protection internationale sont fondés sur les données collectées par l'EUAA dans le cadre du système d'alerte précoce et de réaction pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles. Voir [l'analyse annuelle de l'EUAA sur les tendances en matière d'asile](#).

⁽⁴⁾ Les données sur les dossiers en attente n'étaient pas disponibles pour la République tchèque (de mars à septembre 2023 et décembre 2024) et pour la Slovaquie (depuis décembre 2024).



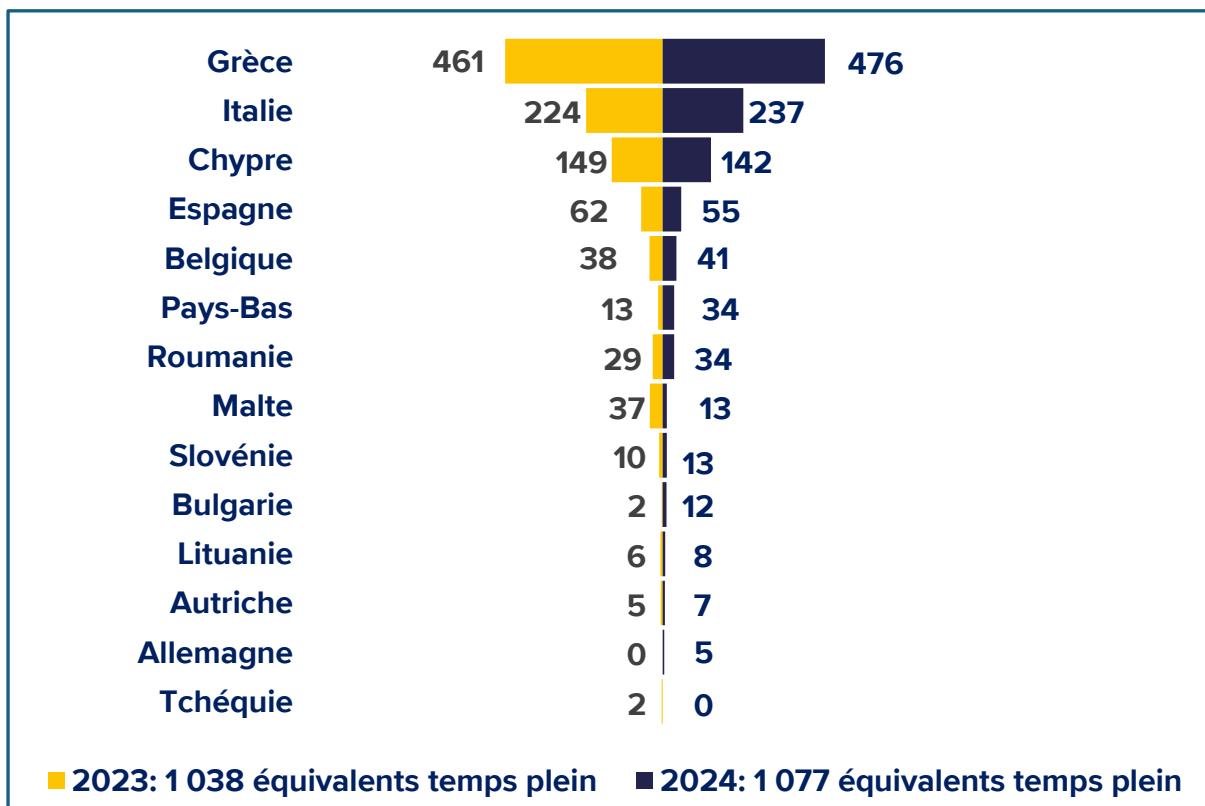
Figure 1. Les opérations de l'EUAA en 2024



À la suite d'une demande des autorités allemandes, en juin 2024, l'EUAA a lancé un nouveau plan d'opération avec l'Allemagne, visant à accroître la capacité nationale de traitement des dossiers Dublin. L'**Agence a maintenu ou renforcé sa présence dans la plupart des pays** ⁽⁵⁾, à l'exception notable de **Malte**, où les opérations ont été en grande partie supprimées à la fin du mois de juin, en raison du faible nombre de demandes d'asile reçues (438 à la fin de l'année). Le soutien opérationnel à l'Autriche et à la Slovénie a pris fin en juin, tandis que le soutien à la Lituanie s'est terminé en décembre.

⁽⁵⁾ La Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Roumanie.



Figure 2. Personnel déployé par l'EUAA en 2023 et 2024

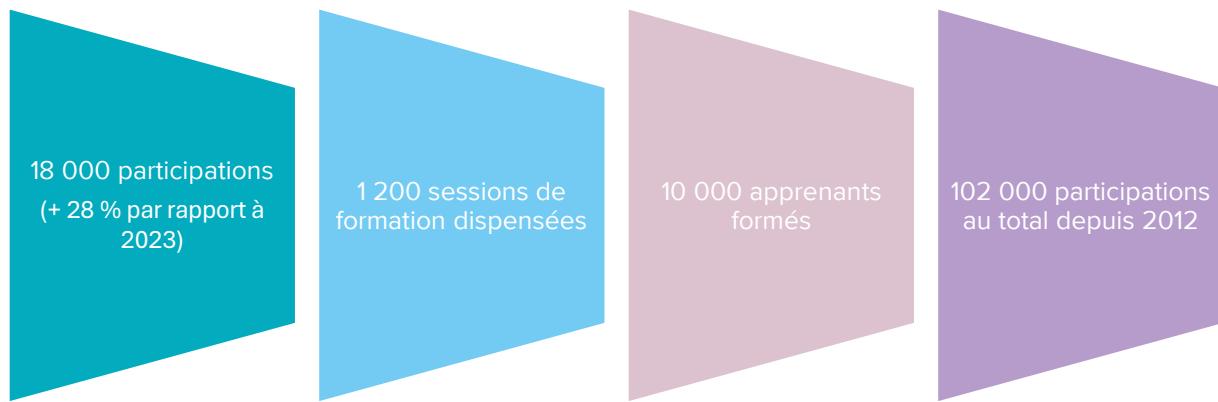
En 2024, le **dispositif de soutien à la réinstallation de l'EUAA**, situé à Istanbul (Turquie), a fourni des services de soutien pour 34 missions de réinstallation des États membres. Au total, le dispositif a aidé 4 100 personnes dans le cadre de la réinstallation et de l'admission humanitaire, et environ 3 900 personnes ont assisté physiquement à une activité dans les locaux. Il s'agissait du nombre le plus élevé depuis la mise en place du dispositif de soutien à la réinstallation, en 2019.

En décembre 2024, l'EUAA a reçu des autorités maltaises une **reconnaissance officielle en tant que fournisseur de services d'enseignement supérieur et complémentaire**. L'accréditation constitue une étape importante pour aider les États membres à mettre en place une approche professionnelle, efficace et unifiée de la gestion de l'asile et de l'accueil dans toute l'Europe. En tant que fournisseur officiel de certification, l'Agence sera en mesure d'octroyer des crédits valables dans le cadre du système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Depuis 2012, les activités de formation de l'EUAA ont enregistré **plus de 100 000 participations**. Le rapport annuel sur la formation de l'EUAA, disponible sur le site web de l'Agence, fournit des détails et des analyses sur l'utilisation et l'impact de la formation de l'Agence en 2024.



Figure 3. Les formations de l'EUAA en 2024



En mars 2024, l'EUAA a établi, en étroite coopération avec la Commission, une **méthode commune** pour le mécanisme de surveillance de l'application opérationnelle et technique du régime d'asile européen commun (RAEC). Un **programme de suivi plurianuel** a également été adopté, établissant l'ordre dans lequel les États membres participeront au premier cycle de surveillance de cinq ans, entre 2025 et 2030.

L'Agence a réagi avec succès aux besoins accrus des États membres en ce qui concerne les **informations et les orientations sur le pays d'origine**, la **connaissance de la situation** ainsi que les **orientations et outils pratiques** dans des domaines tels que la procédure d'asile, l'accueil, la vulnérabilité et la coopération judiciaire, qui ont été touchés par d'importantes modifications législatives.

L'entrée en vigueur, le 11 juin 2024, de dix actes législatifs faisant partie du **nouveau pacte sur la migration et l'asile** (ci-après le «pacte») a introduit des réformes substantielles du RAEC et renforcé le rôle de l'EUAA dans plusieurs domaines. Dans cette perspective, l'Agence a lancé un programme spécialisé visant à coordonner l'examen de ses normes opérationnelles, de ses indicateurs, de ses lignes directrices et de ses formations, en veillant à leur conformité avec la nouvelle législation et en élaborant de nouveaux produits, si nécessaire.

À la fin de l'année de référence, l'EUAA avait finalisé **11 produits liés au pacte**:

- un modèle et un manuel de planification des mesures d'urgence;
- quatre modules de formation sur mesure sur le pacte;
- une formation sur la surveillance et l'évaluation des programmes de réinstallation et d'admission humanitaire;
- un **guide pratique sur les demandeurs ayant des orientations sexuelles, des identités de genre, des expressions de genre et des caractéristiques sexuelles diverses**;
- un guide pratique sur la santé mentale des demandeurs de protection internationale (**partie I**, **partie II** et **partie III**);
- des **lignes directrices sur les solutions alternatives au placement en rétention**;
- des arrangements de travail entre l'EUAA et la Commission pour le projet d'appréciation de la situation, d'alerte précoce et de prévision.



En outre, l'Agence a soutenu la Commission dans l'élaboration du plan commun de mise en œuvre du pacte et a été étroitement associée à la coordination avec les États membres en vue de la préparation de leurs plans nationaux de mise en œuvre.

II. Informations budgétaires et financières

La subvention de l'Union dans le budget 2024 de l'EUAA, conformément à l'amendement 1 au document unique de programmation 2024-2026, s'est élevée à **164 677 829 EUR** en **crédits d'engagement** et à **171 677 829 EUR** en **crédits de paiement**.

En 2024, les recettes de l'Agence sont réparties comme suit:

- subvention provenant du budget de l'UE et ses intérêts accumulés;
- contributions des pays associés à l'espace Schengen, à savoir l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, ainsi que leurs intérêts accumulés;
- troisième versement de la convention de contribution avec la Commission au titre de l'instrument de préadhésion, phase III;
- premier versement des contributions fournies par le Danemark dans le cadre du projet régional de protection pour le voisinage méridional;
- intérêts perçus sur les contributions versées par le Danemark et la Tchèquie.



Tableau 1. Recettes par source de financement, à l'exclusion des reports des années précédentes (chiffres arrondis au nombre entier suivant).

Titre budgétaire	Source de financement	Recettes du budget (EUR)	Recettes après définition des mentions «pour mémoire» ⁽⁶⁾ (EUR)	Recettes perçues (EUR)	Solde restant (EUR)
2	Subvention provenant du budget de l'UE	171 677 829	171 677 829	171 677 829	0
3	Contributions des pays associés à l'espace Schengen	9 766 010	9 766 010	9 766 010	0
4	Autres contributions (y compris les intérêts accumulés)		2 365 072	2 365 072	0
5	Autres produits/recouvrement de dépenses, intérêts		1 697 197	1 671 908	25 289
Recettes totales (EUR)		181 443 839	185 506 108	185 480 819	25 289

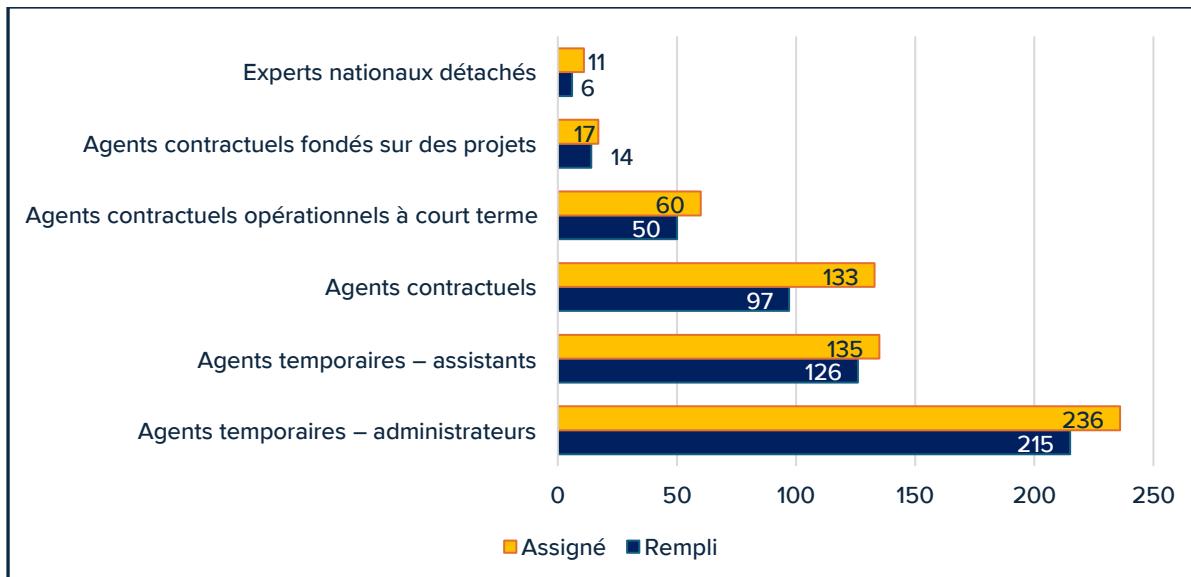
⁽⁶⁾ Pour mémoire (*p.m., pro memoria*) signifie qu'un montant peut être affecté au budget, même si l'on ne sait pas exactement à combien il s'élèvera, ni même s'il existera réellement.

III. Ressources humaines, contrôle interne et évaluations

Ressources humaines

En 2024, l'Agence s'est vu attribuer **592 postes de personnel**, dont 508⁽⁷⁾ ont été pourvus.

Figure 4. Postes de personnel affectés et pourvus par catégorie en 2024



Contrôle interne

À la suite de la réévaluation de l'encadrement supérieur au premier trimestre 2025, il a été conclu que six principes du contrôle interne étaient pleinement efficaces et que 11 étaient efficaces.

L'analyse des résultats relatifs au principe de contrôle interne a permis de conclure que toutes les composantes du contrôle interne de l'EUAA étaient efficaces. Ils fonctionnent comme prévu et des améliorations sont nécessaires pour remédier à certaines lacunes, mineures ou de moyenne importance.

Des informations sur les lacunes du contrôle interne et les mesures correctives correspondantes sont disponibles sur le [site web de l'EUAA](#).

Évaluations

L'Agence effectue des évaluations internes ou externes de mi-parcours et ex post des programmes et des activités qui sous-tendent des dépenses importantes. En 2024, l'EUAA a mené à bien 13 évaluations.

Elle a également [célébré dix années d'activités d'évaluation](#), au cours desquelles plus de 70 évaluations ont été réalisées ou commandées.

Un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux conclusions des évaluations est disponible sur le [site web de l'Agence](#).

⁽⁷⁾ Ce chiffre inclut les postes qui avaient été proposés aux candidats sélectionnés et pour lesquels un contrat de travail n'avait pas encore été signé, au 31 décembre 2024.



Office des publications
de l'Union européenne

